

Article 1 : L'Accueil et L'Encadrement

L'accueil et l'encadrement sont assurés par un arbitre, technicien et/ou dirigeant qualifié du club. Il pourra être assisté par un collaborateur (arbitre, éducateur en formation ou parent licencié) si l'effectif est important.

Article 2 : Le Matériel, les Supports Pédagogiques et le Lieu de Pratique

Les lieux de pratique sont adaptés à la formation théorique et pratique des arbitres : salles de formation, séances en situation sur le terrain, matchs à arbitrer, ...

Le matériel utilisé est adapté à l'arbitrage : vidéo, sifflets, cartons, ...

Les supports pédagogiques utilisés sont adaptés et reconnus par la CCA/FFHB : Livret d'Arbitrage, DVD, CD ROM, Cassettes VHS, ...

Article 3 : Les Séances

Les contenus des séances proposées par les animateurs font référence aux orientations et aux outils techniques et pédagogiques fédéraux notamment prévus pour les Jeunes Arbitres.

Article 4 : Les Arbitrages

Les arbitrages ont lieu dans le cadre de matchs amicaux ou de rencontres officielles (jusqu'à la catégorie moins 16 ans). Lors de ces rencontres, la présence d'un « accompagnateur » licencié est obligatoire.

Article 5 : L'Adhésion

Le licencié se verra remettre la reconnaissance de son adhésion à l'Ecole d'Arbitrage du Club (Carte de Membre de l'Ecole d'Arbitrage). Les parents et/ou entraîneurs sont associés à la vie de l'Ecole et du Club.

Article 6 : L'Ecole d'Arbitrage dans la Vie du Club

Le club se doit de créer l'esprit « Ecole d'Arbitrage » par l'organisation d'animations, manifestations ou regroupements pour la valorisation des arbitres et leur participation active à la vie du club.

Article 7 : Contrôle et Suivi du Label

La Ligue et le Comité certifient l'adhésion du club et le respect à la charte. Ils valident la demande de Label et assurent le contrôle par l'intermédiaire des responsables de l'arbitrage (CRA, CDA).

Le Président du Club

Le Président du Comité

Le Président de la Ligue